

# IMPORTANT

## SECTEUR DE L'URGENCE

Cette ordonnance collective ne s'applique plus pour le secteur de l'urgence. Il faut désormais se référer à la règle de soins infirmiers suivante :

- **RSI-ER-001 : EFFECTUER UN ÉLECTROCARDIOGRAMME (ECG) STAT**

Si vous êtes redirigé vers la page de connexion, veuillez utiliser le lien rapide des MSI sur l'intranet du CIUSSSE pour vous authentifier, ainsi le lien de la RSI-ER-001 pourra s'ouvrir correctement.

Toutefois, veuillez prendre note qu'elle demeure valide pour tous les autres secteurs auxquels elle s'applique.

Liens rapides



## ORDONNANCE COLLECTIVE

<b>Titre de l'ordonnance :</b> Initier une intervention diagnostique en PROCÉDANT À L'ÉLECTROCARDIOGRAMME (ECG)		<b>N° de l'ordonnance :</b> OC-35	
<b>Référence à un protocole :</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		<b>Date de mise en vigueur :</b> Septembre 2010	<b>Date de révision :</b>
<b>Professionnels habilités :</b> Les infirmières <del>de l'urgence</del> , de la courte durée et les coordonnatrices			
<b>Secteurs(s) d'activité(s) visé(s) :</b> <del>Urgence</del> , unité de Courte durée, hébergement			
<b>Groupe cible ou situation clinique visée :</b> Usager de 18 ans et plus répondant aux indications			
<b>Activités réservées :</b> ▸ Évaluer la condition physique d'une personne symptomatique de problème cardiaque ▸ Initier une mesure thérapeutique selon une ordonnance collective.			

### INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

- Pouls plus petit que 60 ou plus grand que 120 sans raison médicale associée (exemples : fièvre, sous médication, connu pour hypotension)
- Pouls irrégulier
- Syncope
- Dyspnée d'apparition soudaine ou inexplicquée
- Douleur thoracique ou inconfort irradiant au dos ou entre les omoplates ou au niveau des bras
- Douleur thoracique s'accompagnant de fatigue ou nausée ou diaphorèse
- Douleur épigastrique d'origine inconnue
- Ressent des palpitations

**INTENTION THÉRAPEUTIQUE :**

- Découvrir des arythmies (Anomalie du rythme cardiaque) ou des troubles de transmission électrique qui accompagnent diverses affections du myocarde
- Améliorer le délai d'attente pour la pose du diagnostic
- Accélérer le début de traitement si nécessaire

**CONTRE INDICATIONS :**

- Aucune

**LIMITES/RÉFÉRENCES AU MÉDECIN :**

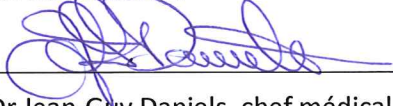
- Présenter immédiatement l'électrocardiogramme au médecin de garde

**DIRECTIVES/RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES :**

- Procéder ou demander de procéder à l'ECG selon la procédure habituelle de l'établissement.

**SOURCES :**

- MÉTHODES DE SOINS INFIRMIERS, AQESSS, « *Électrocardiogramme au repos* ». Août 2007.
- CSSS DU GRANIT, Ordonnance collective OC-0013, « *Initier une mesure diagnostic en procédant à l'électrocardiogramme (ECG)* ». Mars 2008.

PROCESSUS D'ÉLABORATION	
<b>Rédigé par :</b>	
Marie-Jeanne Martel, Conseillère clinique	Octobre 2010
<b>Personnes consultées :</b>	
	
Dr Jean-Guy Daniels, chef médical de l'urgence	Novembre 2010
Pierre Luc Trépanier, chef d'unités de soins	Novembre 2010
PROCESSUS D'APPROBATION	
<b>Approuvée par la DSI :</b>	
	
Brigitte Langlois	
<b>Approuvée par le CMDP :</b>	
	
D <sup>re</sup> Françoise Bilodeau	110406
	Date

